



BLACK LAW STUDENTS'
ASSOCIATION OF CANADA

L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS
NOIRS EN DROIT DU CANADA

L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS NOIRS EN DROIT DU CANADA
CONCOURS DE NÉGOCIATION EN DROIT CIVIL

Domaine du droit : Négociation en droit des technologies

Thème : Protection de la vie privée, et propriété intellectuelle

SIMULATION DE NÉGOCIATION ÉCRITE PAR BLAKES, CASSELS & GRAYDON
FAITS COMMUNS AUX START-UPS ET AUX DÉVELOPPEURS

AppÉtit est une start-up montréalaise qui développe des applications innovantes dans le domaine de l'alimentation. Depuis 2022, elle travaille sur "13 chilis de trop", une application conçue pour réduire le gaspillage alimentaire et encourager les particuliers à partager les ingrédients supplémentaires qu'ils ont chez eux avec leurs voisins et la communauté locale avant qu'ils ne se gâtent.

AppÉtit compte six employés, dont quatre développeurs et deux professionnels du marketing. Bien que les développeurs soient très compétents, ils ont parfois besoin de collaborer avec des développeurs de logiciels qui ont des connaissances spécialisées. Dans ce cas, AppÉtit aimerait intégrer un composant d'intelligence artificielle dans l'application, où les utilisateurs peuvent enregistrer des recettes qu'ils prévoient de cuisiner, avec des listes d'ingrédients, et l'application suggérera automatiquement quels ingrédients pourraient être des restes et devraient être répertoriés pour être partagés avec la communauté. Pour ce faire, AppÉtit collabore avec AI pour tous, une petite entreprise composée de trois développeurs qui programment des applications d'IA pour les projets d'autres personnes.

Les deux entreprises souhaitent conclure un accord dans lequel elles définissent les conditions de cette collaboration. Bien que les deux entreprises soient désireuses de travailler ensemble, elles ne sont pas d'accord sur certains détails qui devront être réglés. AppÉtit a suivi les nouvelles concernant les changements au Québec en matière de législation sur la protection de la vie privée et s'inquiète particulièrement de savoir si AI pour tous est à jour dans sa conformité avec les obligations de traitement des données et qui sera responsable du traitement adéquat de toute information personnelle traitée. L'équipe de l'entreprise veut s'assurer que les données collectées par le composant d'intelligence artificielle de l'application sont traitées de manière à ne pas engager la responsabilité des clients en cas de non-respect de la législation. Ils sont également conscients de l'augmentation des cyber-attaques et veulent s'assurer qu'ils ont mis en place des mesures pour atténuer les risques au cas où ils en seraient victimes. AppÉtit veut également s'assurer que le logiciel reste à jour et veut mettre en place un plan pour garantir l'utilisation à long terme de ce composant. Compte tenu de l'évolution des systèmes d'exploitation et des améliorations logicielles, l'entreprise doit être certaine que le composant d'intelligence artificielle sera mis à jour si nécessaire, afin qu'il ne devienne pas obsolète en quelques mois ou quelques années seulement. Elles ne disposent pas non plus d'un budget énorme pour financer de nouveaux développements et ont donc besoin d'un plan durable pour une maintenance et des mises à jour rentables.



@blsacanada



Black Law Students'
Association of Canada



www.blsacanada.com



BLACK LAW STUDENTS'
ASSOCIATION OF CANADA
L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS
NOIRS EN DROIT DU CANADA

Pour sa part, AI pour tous s'intéresse à la question de savoir qui sera propriétaire de quelles parties du logiciel développé. Souvent, les développeurs sont propriétaires de leur propriété intellectuelle, du travail qu'ils ont réalisé avant le projet et qui constitue la base de leur travail, mais ils cèdent tout ce qu'ils développent spécifiquement pour le client. AI pour tous comprend que c'est probablement ce qu'attend AppÉtit, mais il se demande s'il peut continuer à être propriétaire de tout le travail qu'il développe et fournir à AppÉtit une licence non exclusive pour l'utiliser. Cette question devra être réglée. AI pour tous souhaite également régler les détails concernant les services d'assistance permanente qui lui seront demandés en ce qui concerne la composante d'intelligence artificielle de l'application. Comme il s'agit d'une très petite entreprise, elle ne dispose pas de ressources infinies pour fournir une assistance, à la demande, à une autre entreprise, et elle souhaite définir clairement quand et à quelle fréquence elle sera disponible, ainsi que le coût de cette assistance et qui la paiera.

Les deux parties ont consulté leurs avocats et sont prêtes à négocier les conditions de cette collaboration.

Rappel : Les équipes recevront des informations confidentielles en fonction de la partie qu'elles représentent.



@blsacanada



Black Law Students'
Association of Canada



www.blsacanada.com